

Impôt sur les revenus de 2024
Avis d'impôt établi en 2025

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est
disponible en [cliquant ici](#)
ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP DRAGUIGNAN
SAID GESTION
95 TRAVERSE JACQUES BREL
83008 DRAGUIGNAN CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 04 12 684 266 155
Déclarant 2 (C) : 03 43 115 350 312
Référence de l'avis : 25 83 A104463 96
Adresse d'imposition au 01/01/2025 :
LIEU DIT PEY LONG DU PLAN
2653 RTE DES ARCS
83510 LORGUES
Numéro FIP : 830 25 58 2878249789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2025
Date de mise en recouvrement : 31/07/2025
Identifiant service : 83107

MARTINEZ VINCENT
OU MARTINEZ-ALEXANDRE MURIEL
LIEU DIT PEY LONG DU PLAN
2653 RTE DES ARCS
83510 LORGUES

Somme qui vous est remboursée

904,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2024.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

SIP DRAGUIGNAN
SAID GESTION
95 TRAVERSE JACQUES BREL
CS 20415
83008 DRAGUIGNAN CEDEX

**Vous serez remboursé par virement le 25/07/2025
sur le compte bancaire suivant :**
FR76 1831 5100 000X XXXX XXX9 624
Identifiant de la banque : CEPAFRPP831
Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 38 966
Nombre de parts : 2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : MARTINEZ VINCENT
Déclarant 2 - Nom de naissance : MARTINEZ-ALEXANDRE MURIEL

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENTICE EXCLUSIVE		RÉSIDENTICE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,00

	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Détail des revenus				
Pensions, retraites, rentes.....	29756	13529		
Abattement spécial de 10%.....	- 2976	- 1353		
Salaires, pensions, rentes nets.....	26780	12176		38956
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			11	
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷				7
Revenu brut global.....				38963
CSG déductible.....				- 1
Revenu imposable.....				38962
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				1756
Décote.....				- 675
Impôt total avant crédits d'impôt.....			1081	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé				
sur revenus de capitaux mobiliers.....	1		1	- 1
Emploi salarié à domicile.....	1452		1452	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 726
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				354
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :				354
Retenue à la source prélevée en 2024 par vos verseurs de revenus :				- 1984
Avance immédiate de crédit d'impôt				
pour l'emploi d'un salarié à domicile en 2024.....				+ 726
Solde d'impôt sur les revenus 2024 :.....				- 904
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				904

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵ 38966

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹ 11

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 0,91%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2024 est taxé. Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.